

La Région finance les projets de la ville

Un contrat d'aménagement régional a été signé entre la ville et le Conseil régional d'Île-de-France.

Maurice Dorizon, maire, était un homme heureux ce jeudi 11 septembre. En apposant sa signature en bas de ce contrat, il a permis à la commune de Boissy-sous-Saint-Yon de recevoir 500 000 € de subvention pour deux opérations majeures.

Le maire a souligné l'importance de ce soutien de la Région qui va permettre « la concrétisation de deux opérations majeures pour la ville ». D'un côté il y aura des travaux de mise en accessibilité et de rénovation de l'hôtel de ville.

Les espaces seront réorganisés, le Perron changé et surtout mis en accessibilité. A défaut d'installer un ascenseur, la ville a fait le choix de créer un bureau dit de passage au rez-de-chaussée qui permettra aux agents d'aller à la rencontre des administrés dont la mobilité est réduite. Le coût de ces travaux est estimé à 297 275 €.

Une salle polyvalente à la place du Mille club

La deuxième opération, d'un montant de 785 795 €, consistera à construire une nouvelle salle polyvalente en lieu et place du Mille Club démolie fin 2018. « Cette salle aura vocation à accueillir les activités associatives, sportives et



Maurice Dorizon, maire, et Jean-Philippe Dugoin-Clément, vice-président de la Région, ont signé le contrat d'aménagement.

culturelles de la ville», a précisé Maurice Dorizon. Deux salles d'activités modulables seront créées dans ce nouveau bâtiment à ossature bois.

Jean-Philippe Dugoin-Clément

rappelé la volonté de la Région d'appuyer les collectivités dans leurs projets. « Nous sommes là pour soutenir les élus locaux qui ont été choisis par les habitants. Avec la présidente Valérie Péresse, la Région a souhaité rééquilibrer ses politiques dans un souci de justice territoriale alors que, depuis une vingtaine d'années, les territoires ruraux et rurbains étaient maltraités sur l'attribution des subventions », a-t-il rappelé.

La commune bénéficie également du soutien de l'Etat à hauteur de 100 000 € via un contrat de ruralité signé avec la Communauté de communes Entre Juine et Renarde.